

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **94 (1958)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



(Photo J. Gaberell, Thalwil)

Maisons valaisannes à Ayer (Val d'Anniviers)

A la
Loterie Romande
le plus petit lot est de
Fr. 12.-
le 8 mars
2 GROS LOTS
75.000
75.000
15.222 autres lots



Clavecins EPINETTES CLAVICORDES

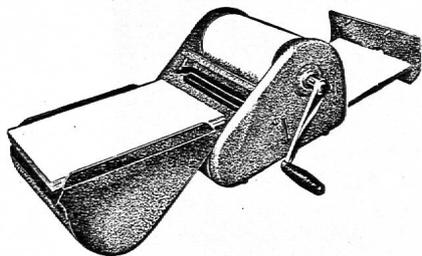
OTTO RINDLIBACHER
ZÜRICH 3 - Dubsstrasse 23

LE SPÉCIALISTE RENOMMÉ - PROSPECTUS

Une grande innovation dans le domaine de la reproduction :

le CITO MASTER 115

(fabrication suisse)



L'hectographe le plus vendu dans les écoles romandes.

Pour n'importe quel dessin, géographie, botanique, géométrie, musique, chant, tableaux - horaires, travaux d'examen,

de bibliothèque, programmes de soirées, communications aux parents, circulaires, etc., aucun duplicateur mieux approprié !

Le CITO MASTER 115 travaille proprement, rapidement, sans encre, ni stencil. Il vous assure des copies en plusieurs couleurs par tirage. Les originaux peuvent être conservés et réutilisés. Portable, très solide, il est simple à l'emploi. CITO MASTER 115 est l'appareil scolaire idéal. Demandez-en la démonstration sans engagement.

CITO S. A. BALE

Département duplicateurs à liquide

St. Jakobstrasse 17

tél. (061) 34 82 40

P. Vaud/Valais/Genève : P. Emery, repr. génér., tél. (021) 28 74 02

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Le poste de Directeur du
COLLÈGE PROTESTANT ROMAND
La Châtaigneraie sur Founex (Vaud)

est à repourvoir pour l'automne 1958.

Nous demandons : Un licencié en lettres ou en sciences, marié, engagé dans l'Eglise, ayant expérience pédagogique.

Les candidats éventuels sont priés de s'adresser au Président du Conseil de Fondation du Collège Protestant Romand, le pasteur Ch. Bergier, 7, ch. du Trabandan, Lausanne, en produisant : leur Curriculum Vitæ, mention de leurs diplômes, liste de leurs publications et références.

LA MISSION SUISSE cherche deux
INSTITUTRICES DIPLOMÉES

S'adresser : Mission Suisse, 5, ch. des Cèdres, Lausanne

Ecole américaine
cherche professeur français-allemand

Bonne connaissance langue anglaise

Ecrire p.o. Box 62, American School in Europe - Locarno

Spécialités fameuses des
Pâtes de Rolle
ROLLINETTES
ROLLAUZEU
ROLLUX



MEUBLES HEIDER
MAÎTRE EBÉNISTE
S.A. MAISON FONDÉE EN 1860
98 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
LAUSANNE

HEIDER VEND
chaque jour
DES MEUBLES
pour toujours

Choix immense
toujours bon et bon marché



BEL-AIR
MÉTROPOLE

Partie corporative

VAUD

Cotisation 1958

L'assemblée générale SPV du 25 janvier 1958 a maintenu la cotisation de 35 francs pour les membres actifs et 5 francs pour les membres auxiliaires, soit :

Cotisation à la caisse de secours SPV	5.—
Educateur et cotisation SPR	15.50
Cotisation à la Fédération	2.50
Assurance RC et protection juridique	2.50
A disposition de la SPV	9.50
Total	35.—

Cette cotisation ne peut pas se fractionner ; elle est due en entier pour les nouveaux membres entrés dans la SPV en cours d'année. Comme l'année dernière, elle sera prise en remboursement dès le 15 mars 1958.

Vous pouvez retarder l'envoi de ce remboursement en retournant au caissier SPV le papillon ci-dessous pour le 8 mars au plus tard.

Veillez m'envoyer un remboursement de fr. 35.— à fin avril, mai, juin 1958 (souligner ce qui convient).

Nom Prénom

Domicile

Section SPV

N° de la carte de membre

Le caissier de la SPV : A. Rochat, Premier.

Bibliographie

Cette année verra la parution, par les soins de « Plaisir de lire », d'un nouveau roman de M. René Burnand : « Henriette de Marnens », un quotidien lausannois offrit récemment en feuilleton et qui plut beaucoup. L'auteur y évoque le charme de la « belle époque » en ce pays broyard qu'il connaît si bien.

D'un genre différent, les mêmes éditions donneront un Victor Hugo passionné et passionnant : « Bug Jargal ». Ce roman d'amour et d'action exotique plongera le lecteur dans les événements révolutionnaires qui ont soulevé les Antilles, après la France et l'Europe, voici un siècle et demi.

Paraîtra ensuite une des œuvres les plus fines et les plus accessibles de C.-F. Ramuz : « Découverte du monde ».

Enfin, pour satisfaire les nombreuses demandes qui parviennent au secrétariat, la société rééditera « Mignon du Jolan », de Mme Yvette Prost. Publié une première fois il y a quinze ans à la suite d'un concours, ce roman eut un succès tel qu'il est épuisé depuis fort longtemps.

Nous rappelons que « Plaisir de lire » est une société sans but lucratif, vendant ses publications au prix de revient, soit trois volumes pour 7 francs. Secrétariat : M. Zahnd, Clochetons 19, Lausanne. Ch. Bornand.

Section Cossonay

Lundi 3 mars, à 17 heures, à Cossonay (collège des Chavannes) :

« Le fichier scolaire ». Sa nécessité, le classement décimal, réalisation du fichier.

Séance de travail organisée par la commission fichier de la Guilde de travail.

Les collègues d'autres sections seront les bienvenus.
J.-P. M.

Section de Morges

Gymnastique : vendredi 7 mars, à 17 heures, au local de Chanel.

Section Echallens - Gymnastique

Mardi 4 mars, à 17 heures, dernière leçon de l'année scolaire, à la grande salle du Château, à Echallens.

J.-P. M.

Section d'Echallens : un départ

Dans sa séance du 17 janvier, la section d'Echallens a pris congé d'un de ses membres les plus dévoués et assidus : Emile Barby.

Breveté en 1917, Barby a enseigné d'abord trois ans dans le canton ; puis, après un exil de sept années, il fut nommé en 1927 à Assens, poste qu'il occupa avec distinction pendant trente ans.

Allaz, président, releva les grands mérites de ce collègue respecté et aimé de tous.

Excellent pédagogue, justement apprécié de la population comme de ses autorités, Barby se dévoua en outre à la chose publique. Il fut secrétaire communal, et, pendant trois décades, directeur combien compétent de la société de chant.

Son foyer fut une oasis de paix, de joie, de sérénité où grandit et s'épanouit une belle famille de six enfants. Homme modeste, effacé, toujours souriant et d'humeur égale, rayonnant, Barby donnait, et donne encore à tous ceux qui l'approchent confiance dans leur tâche, courage et optimisme.

Le président dit aussi la reconnaissance de notre corporation pour le bel exemple de fidélité qu'il donna à notre société, et lui remit le diplôme de membre honoraire, en lui souhaitant, ainsi qu'à sa dévouée compagne, longue et paisible retraite.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Cotisation 1958. — Bibliographie. — Section de Cossonay. — Section de Morges. — Section d'Echallens : Gymnastique. — Un départ. — Oeuvres vaudoises de l'enfance. — Cours pour l'obtention du brevet d'instructeur de natation. — Les essais nucléaires et les enseignants. — Genève : UIG : De l'enseignement de l'écriture à la valeur du corps enseignant primaire. — L'enfance tuberculeuse. — UIGM : Assemblée administrative annuelle. — Compte rendu financier de l'exercice 1957. — UIGD : Convocation. — UAEE : Convocation. — Rapport financier de la trésorière de l'Union amicale des écoles enfantines. — Neuchâtel : Comité central. — Rectification. — Assemblée des délégués. — Convocation. — Admissions. — Une retraite bien méritée. — SNTM et RS : Programme des cours 1958. — Jura bernois : Synode de la section des Franches-Montagnes. — Stella Jurensis. — Colonies de vacances. — Divers : Xe congrès international pour l'éducation artistique. — Un appel de l'Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances. — SSMG : Cours de ski. — Fiches. — Bibliographies.

Avec beaucoup de cœur et un brin d'émotion, Barby remercia. Il dit sa joie de se trouver aux côtés d'un camarade de classe et grand ami, Henri Jorand, de Bottens, lui aussi à la retraite depuis deux ans. Barby termina en donnant très paternellement quelques conseils aux jeunes et en souhaitant à tous de trouver dans leur profession beaucoup de satisfactions et de joie profonde.

Rose My.

Œuvres vaudoises de l'enfance

La collecte annuelle, autorisée par le Conseil d'Etat, a lieu actuellement et jusqu'au 8 mars. La SPV collaborant régulièrement avec le secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance (organisateur de cette collecte), nous nous permettons de recommander à nos collègues de réserver bon accueil aux quêteurs. Et nous remercions plus spécialement ceux d'entre vous qui organisent la collecte avec l'aide de leur classe. Ils contribuent ainsi à une activité encore plus efficace des consultations pour nourrissons, des crèches, des layettes, des soupes scolaires, des colonies de vacances, des homes, des maisons d'éducation, des clubs de loisirs, etc., de notre canton. (CCP II 1733.)

P. B.

Cours pour l'obtention du brevet d'instructeur de natation

La commission interfédération pour la natation (CIN) organise pour la première fois en faveur des Romands les cours pour la formation des instructeurs de natation.

La préparation des examens est répartie en deux cours obligatoires :

- un cours I pour la formation technique en natation et en plongeon,
- un cours II pour la formation méthodique.

Le brevet II de la Société suisse de sauvetage est nécessaire pour la participation au cours II.

La CIN organise les 15 et 16 mars un cours préparatoire au brevet de sauvetage, se terminant par l'examen. Les collègues qui désirent s'inscrire au cours de sauvetage et à l'examen en vue de leur préparation au brevet d'instructeur sont priés de s'inscrire auprès de M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne. Délai d'inscription : 8 mars. Les participants seront convoqués directement par la CIN.

TRIBUNE LIBRE

Les essais nucléaires et les enseignants

Le Congrès vaudois de Pully n'a permis que d'effleurer le grave problème des explosions atomiques, le président de séance ayant cru bon de clore la discussion après qu'un collègue eût « effrayé » l'assemblée en prétendant qu'il y avait de la politique là-dessous. Suis-je donc un M. Jourdain ? Qu'est-ce qui est politique et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Et d'abord, que signifie le mot ? Non, politisent le débat ceux qui, d'accord dans leur sentiment profond, refusent de se joindre parce que l'adversaire (en d'autres circonstances) est présent, alors qu'il ne tiendrait qu'à eux de le neutraliser. L'adversaire ?... Sur le danger reconnu des radiations, il n'y a pas divergence. Il n'y a qu'interrogation : faut-il, ne faut-il pas tenter quelque chose ? Notre petit pays peut-il ou non être entendu ? Et sans doute aussi prudence : Risquons-nous de déplaire en intervenant ? Et beaucoup se dérobent.

On a le respect de l'étiquette, mais la peur d'être étiqueté. Voyons en toute conscience : devrais-je renon-

cer à défendre une cause et même la déclarer mauvaise parce que par exemple des communistes la soutiennent ? Non point. Je remercie sincèrement tous ceux qui lui prêtent appui. Et ce n'est pas parce qu'on se rejoint sur un point précis qu'on adopte tout le programme. Ah ! je vois bien que ce serait le lieu de faire appel à plus d'ouverture d'esprit, à plus de tolérance... Passons !

Un autre collègue — qui a pris, sans me connaître, la curieuse habitude de me contrer — s'est livré à un long développement d'avis scientifiques, a-t-il dit. Je n'ai pu répondre et d'ailleurs à quoi bon allonger ? Mais depuis le cri d'Einstein, les mises en garde n'ont pas manqué : du Dr Schweitzer, des savants allemands, des Anglais, des Japonais, des commentateurs français à la radio, de ces milliers de spécialistes parmi lesquels des dizaines de « Prix Nobel ». Nous savons que nos physiciens suisses demeurent attentifs à ce danger extrême que, parmi tant d'autres témoignages, confirme un livre vécu sur les victimes d'Hiroshima et de Nagasaki. Réfléchissez : si l'on prend tellement de précautions lors d'un accident, menu en apparence, mais lourd de risques radio-actifs (voir le cas de cette petite Hollandaise qui aurait dans son nez la pointe cassée d'une aiguille radioactive), n'est-ce pas que la menace est terrible et ses effets imprévisibles ? Comparez, imaginez (le peut-on ?) la différence d'efficacité entre cette petite aiguille disparue et les tonnes de bombes dont disposent essentiellement trois puissances et, dites-moi, croyez-vous encore utile telle ou telle protection ?

Un autre collègue encore, auprès duquel je m'excuse si je l'ai mal entendu, a parlé de cours destinés aux civils et organisés par la Croix-Rouge. Ces cours, de Sa-maritains ou autres, sont nécessaires et forment des gens utiles en maintes occasions (v. p. 57 de l'Educ. No 4). Mais le moment où il a fait sa déclaration et la manière dont il l'a soutenue m'ont laissé croire que des cours de protection contre les explosions A et H étaient organisés, ce qui à mon avis serait tromper le public, lui faire admettre l'emploi de tels engins en minimisant le danger et en l'assurant qu'il est contre eux une protection efficace. Je paie comme à peu près tout le monde ma cotisation à la Croix-Rouge, ce qui ne m'empêche pas de trouver de la dernière ironie crua-té le fait de retaper un blessé de guerre pour le renvoyer ensuite au feu s'il est reconnu valide. Cette sorte de récupération pour la mort, brrr !... C'est ainsi que m'apparaîtraient de cours de protection civile contre les explosions nucléaires : des emplâtres sur une jambe de bois !

Car enfin, supposons qu'il soit possible de sauver quelques dizaines ou centaines de citoyens, de femmes et d'enfants surtout, dans des abris suffisamment profonds, étanches, approvisionnés, et tout... Après, quand ces « protégés » remonteront un jour, que verront-ils, que trouveront-ils, que leur restera-t-il et comment se nourriront-ils parmi toute cette contamination évaluée à quelque trente ans ? Et à côté de ces réchappés — s'il en est vraiment — les autres, les centaines de milliers d'autres ?... Ne vaudrait-il pas mieux interdire d'abord cela, le mal lui-même, plutôt que de prêcher des remèdes inopérants ? Car il n'est aucun remède contre un tel souffle, une telle puissance calorifique et une telle surprise ! Et l'on sait bien que la science est à la recherche de mesures protectrices contre la radioactivité des résidus après emploi pacifique des matières.

Il est patent que le danger existe pour tout le monde à cause des stocks, à cause des avions transporteurs sillonnant le ciel, à cause des projets d'armement atomique de diverses nations proches de la nôtre, à cause des bases de lancement qu'on voudrait ériger un peu

partout, à cause du manque de respect de la vie qui gagne à son tour la vieille Europe. Et je répète ici ce que j'ai écrit ailleurs : Quand, s'il reste quelqu'un pour cela, on aura, dans 3, 4 ou 5 siècles, à faire l'histoire du nôtre, faudra-t-il qu'on dise : « Ce fut un temps voué à la découverte et aux inventions durant lequel les hommes eurent tout pour assurer leur commodité et leur bonheur. Hélas ! voyez ce qu'ils en firent : ils furent assez sots pour s'entredéchirer et pour appliquer à leur propre perte tant de splendides résultats ! »

Je ne développerai pas davantage. Je dis seulement qu'il est ici question à la fois d'intelligence et de cœur et que ni l'un ni l'autre n'ont à démissionner. Je crois qu'il est du devoir du corps enseignant, dont l'œuvre est tournée vers l'avenir pour l'édification dans la paix, de réclamer très fort en faveur de tous nos après-venants l'exemption définitive de pareilles menaces,

donc de tout tenter pour obtenir de toutes les nations l'arrêt des expériences d'armes nucléaires et la suppression des stocks existants. Par quel moyen ?

Si la Suisse ne croit pouvoir susciter une conférence mondiale, même en s'alliant pour ce faire avec d'autres pays neutres, que les éducateurs agissent eux-mêmes, éventuellement avec d'autres associations telles que médecins, ecclésiastiques, etc.

Dès maintenant, je forme le vœu que le Congrès romand de 1958 à Genève s'emploie à étudier la chose et qu'il accepte de soumettre aux autres sections de la FIAI — et peut-être au Comité d'entente — une résolution des enseignants à transmettre aux Nations Unies et à la sous-commission du désarmement. Cela n'est pas de la politique, c'est de la sagesse, c'est de l'assurance-vie et accidents à longue échéance.

Alexis Chevalley.

GENÈVE

UIG

De l'enseignement de l'écriture à la valeur du corps enseignant primaire

Nos collègues auront sans doute lu dans « La Tribune de Genève » du 20 février l'article intitulé « Les jeunes maîtres secondaires ne veulent pas r'apprendre à écrire ». Les déclarations que le journaliste prêtait à M. Grandjean, les accusations lancées contre le corps enseignant primaire, nous ont vivement inquiétés. Nous sommes immédiatement intervenus auprès du Département de l'instruction publique afin de connaître les termes exacts employés par M. le secrétaire général du Département lors de cette séance. Or, nous pouvons vous rassurer pleinement sur ce point.

M. Grandjean, dans son exposé, n'a parlé que de l'enseignement de l'écriture dans les 7e et 8e années de la **scolarité obligatoire**. Au cours de la discussion qui suivit, il précisa que les maîtres primaires n'avaient pas imposé telle ou telle écriture, mais qu'ils avaient enseigné ce qu'on leur demandait après avoir chaque fois suivi des cours de formation. Enfin, et ceci est très important, M. Grandjean, en faisant allusion aux 7e années d'orientation de la future « école intermédiaire », a déclaré qu'il admettait fort bien que les maîtres primaires puissent donner une partie de l'enseignement dans lesdites 7e années. Nous en prenons acte avec satisfaction.

Une question se pose néanmoins. La presse a-t-elle elle-même déformé les propos de M. le secrétaire général du Département, ou nos collègues secondaires ont-ils mal renseigné le journaliste ? Il ne nous appartient pas de répondre.

E. P.

L'enfance tuberculeuse

L'assemblée générale de la Ligue genevoise contre la Tuberculose aura lieu jeudi 6 mars 1958. Après la partie administrative, le Dr J. Robert, assistant du Dr Lowys, pédiatre au Sanatorium « Le Roc-des-Fiz », Plateau d'Assy, fera une conférence sur l'avenir de l'enfant tuberculeux pulmonaire, tant au point de vue psychique que physique.

Cet exposé sera suivi d'une discussion à laquelle il serait certainement très heureux que des membres du corps enseignant prennent part, étant donné l'intérêt du sujet.

Local : rue Alcide Jentzer 19.

J. E.

UIGM

Assemblée administrative annuelle

Les membres de la Section sont convoqués en

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

le **jeudi 6 mars 1958, à 9 h. 30 précises**, à la Salle des Fêtes du Buffet de la Gare de Cornavin (entrée : passage de Montbrillant).

Ordre du jour statutaire (voir convocation individuelle).

L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour les membres actifs. Elle sera suivie d'un *repas en commun* servi à 12 h. 30 au Buffet de la Gare de Cornavin et au cours duquel seront fêtés nos collègues Edouard Jacopin, Ernest Kupferschmied et Albert Willemmin qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite. Nous invitons tous nos collègues, membres actifs et honoraires, à se retrouver nombreux pour ce repas amical.

Le comité.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS

Section des Messieurs

Compte rendu financier de l'exercice 1957

Résumé des opérations

A. — Aux recettes.

1. Cotisations et amendes perçues	4284,10
2. Participation au bénéfice de l'assurance accidents	—
3. Intérêts nets Caisse d'Epargne	93,25
4. Intérêts nets Coopérative d'Habitat	—
5. Recettes diverses	113,—
	<hr/>
	4490,35

B. — Aux dépenses.

1. Cotisations versées à la SPR	2227,50
2. Cotisations versées aux œuvres	40,—
3. Indemnité pour 1956 au président	300,—
4. Frais d'impression	780,20
5. Prime d'assurance responsabilité civile	60,30
6. Frais de réceptions et délégations	519,10
7. Frais généraux	387,75
8. Dépenses diverses	411,15
Solde débiteur pour balance (déficit de l'exercice)	235,65
	<hr/>

4726.— 4 726,—

Les recettes ont été moins élevées qu'il n'était prévu. En particulier, la répartition du bénéfice de l'assurance accidents non professionnels, qui avait fourni en 1956 fr. 1 166.30, n'a pas été perçue sur l'exercice 1957. De même, mais pour une somme plus modeste, la coopérative d'habitation n'a pas honoré le coupon 1957.

Les frais ont été limités aux dépenses absolument nécessaires. Même si certains postes paraissent élevés, leur décompte montre qu'il eût été difficile de les compresser davantage.

Cotisations versées aux œuvres. — Cette rubrique comporte une dépense beaucoup moins forte que l'année précédente (fr. 40.— contre fr. 110.—). Il n'y a pas lieu de s'en réjouir outre mesure. Pour 1958, nous aurons à ce poste fr. 140.— de dépenses (certaines cotisations sont payées tous les deux ans).

Frais d'impression. — Concernent aussi bien les circulaires (fr. 424.—) que les impressions proprement dites de cartes, papier, enveloppes, etc. (fr. 310.—) et même les avis mortuaires (fr. 46.20).

Frais de réception. — Les diverses réceptions, entre autres celles des nouveaux brevetés, nous ont coûté fr. 440.10, alors que les frais de délégation ne s'élevaient qu'à fr. 79.—.

Frais généraux. — Frais de téléphone, d'affranchissement, de revision et entretien des machines à écrire, etc.

Recettes et dépenses diverses. — Ce titre mystérieux ne cache aucun coupable secret. Nous y trouvons, côté recettes, fr. 48.80 remboursés par les autres sections sur dépenses communes, et fr. 64.20 provenant de la vente des photos du cinquantenaire et d'une facture de publicité de la même manifestation. Aux dépenses: soirée d'Escalade, fr. 208.—, allocation à notre équipe de basket fr. 50.—, notre part pour l'envoi de médicaments à un collègue hongrois fr. 16.65, et l'achat de photos du cinquantenaire (dont un jeu complet pour l'Union) fr. 136.50.

Dépenses communes. — Lorsqu'une dépense concerne les trois sections de l'Union, une seule règle la facture, puis les autres versent leur quote-part à la section qui a payé. C'est ainsi que sur les dépenses de l'exercice fr. 243.20 représentent des avances qui nous seront remboursées, avances sur des frais d'impression et sur la soirée d'Escalade.

Résultat réel de l'exercice. — Si nous tenons compte que cette somme de fr. 243.20 ne représente qu'une avance, l'exercice se solde par un excédent de recettes de fr. 7.55. Nous vous avons dit que l'augmentation demandée l'an passé devait nous permettre de « tourner », et nous avons tenu parole.

Bilan

Crédit aux chèques postaux	2293.75	
Espèces en caisse	1070.—	
Avoirs à la Caisse d'Epargne	4503.47	
Part à la Coopérative d'Habitation	80.—	
Matériel	1.—	
Créances (avances et cotis. dues)	320.20	
Fonds de lutte UIG	1424.70	
1 cotisation payée d'avance	25.—	
Capital au 31.12.1956	7130.77	
Solde débiteur (diminution de l'actif)	311.58	
	8580.47	8580.47

Cotisation 1958

Vous savez tous, en fidèles lecteurs de notre bulletin, que notre cotisation à la SPR devra être augmentée de fr. 2.— par membre pour permettre à l'Educateur de vivre. Nous est-il possible de verser cette somme sans demander une augmentation correspondante de votre cotisation? Vous avez pu constater, au vu du rapport d'exercice, que nous n'aurions pu en aucun cas, en 1957, prélever ces deux francs sur la part de vos cotisations qui revient à l'Union. En 1958, il nous sera encore moins possible d'envisager cette solution, et nous devons vous demander une augmentation de cotisation correspondant à l'augmentation du prix de l'Educateur. Nous avons établi un budget pour 1958, en « serrant » les dépenses au maximum. Les cotisations sont budgétées avec l'augmentation de deux francs, et nous n'avons pas été systématiquement pessimistes pour les recettes. Vous verrez que, malgré tout, l'exercice prévoit un déficit de fr. 245.30, soit fr. 1.50 environ par membre.

Prévisions budgétaires pour 1958

Recettes.		
Cotisations et amendes	4640.—	
Répartition du bénéfice assurance accidents	800.—	
Intérêts Caisse d'Epargne	95.—	
Dépenses.		
Cotisations à la SPR	2600.—	
Cotisations aux œuvres	140.—	
Indemnité au président pour 1957	400.—	
Frais d'impression	800.—	
Assurance responsabilité civile	60.30	
Frais de réceptions et délégations	650.—	
Frais généraux	550.—	
Pour le congrès SPR	180.—	
Dépenses diverses	400.—	
Excédent des dépenses	245.30	
	5780.30	5780.30

Genève, le 12 février 1958.

Le trésorier : P. Haubrechts.

Union des institutrices genevoises

Convocation à l'
ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE
 jeudi 6 mars 1958, à 14 h. 30 précises
 à l'Hôtel du Rhône (Quai Turrettini).

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance. Bienvenue.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 1957.
3. Rapport de la présidente.
4. Rapport de la trésorière et des vérificatrices des comptes.
5. Election du comité.
6. Election de la présidente.
7. Nomination des vérificatrices des comptes et des déléguées.
8. Fixation de la cotisation pour 1958.

Thé — Conférence

C'est à M. Henri Guillemin, attaché culturel à l'ambassade de France à Berne, que nous nous sommes adressées cette année pour vous offrir une conférence littéraire. M. Guillemin a bien voulu nous faire l'honneur de venir nous parler de Pascal. Nous sommes sûres de vous faire plaisir en vous présentant cet illustre conférencier et nous nous réjouissons de vous retrouver toutes autour de la traditionnelle tasse de thé.

Votre comité.

Attention !

1. La séance commencera à 14 h. 30 précises.
2. N'oubliez pas de vous inscrire pour le thé d'ici au 3 mars au moyen du bulletin de versement que vous avez reçu.

U A E E

CONVOCAATION à l'

Assemblée administrative annuelle

Jeudi 6 mars 1958 à 14 h. 30 précises, à l'Hôtel du Rhône

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la précédente séance.
2. Rapport de la présidente.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices des comptes.
5. Discussion et approbation de ces rapports.
6. Rapports des délégués.
7. Divers et propositions individuelles. (Les propositions individuelles doivent être faites par écrit, avant l'assemblée.)

Nous vous rappelons que la présence à l'assemblée administrative est obligatoire (amende : Fr. 5.—). Les personnes qui, pour une raison valable, ne peuvent y assister, sont priées d'envoyer une excuse écrite à la présidente, avant l'assemblée. (Mme M. Meyer de Stadelhofen, 23, av. Beau-Séjour.)

La partie administrative sera suivie d'un thé et d'une conférence de M. Henri Guillemin, qui parlera de Pascal.

La présidente :
M. Meyer de Stadelhofen.

**Rapport financier de la trésorière
de l'Union amicale des écoles enfantines**

EXERCICE 1957-1958

Recettes :

Cotisations	1 745.50
Amendes	25.—
Somme recueillie lors d'un thé	29.50

Dépenses :

Cotisation SPR	711.—
Subventions	80.—
Impression circulaires	107.25
Organisation soirées et séances	244.70
Allocation de la présidente	200.—
Assurance « Zurich »	34.20
Frais de déléguées	217.40
Frais de bureau	59.60
Remèdes au collègue hongrois	29.45
Solde pour balance	116.40
	1 800.—
	1 800.—

Ainsi, l'exercice se solde par un petit bénéfice de fr. 116.40.

Il nous reste :

En caisse	239.42
Au compte de chèques (y compris fr. 318.— pour le Centre d'information)	767.67
A la Caisse d'épargne	1 511.30
	2 518.39

La trésorière remercie toutes les collègues qui se sont acquittées fidèlement de leurs cotisations et prie les quelques retardataires de se mettre à jour au plus vite. La création du Centre d'information a rencontré un vif succès parmi nous.

Il est réconfortant de voir que, chaque fois qu'elles en ont l'occasion, les maîtresses enfantines manifestent d'une façon tangible leur intérêt à leur profession.

Genève, le 20 février 1958.

La trésorière : Renée Gascard.

NEUCHÂTEL

Comité central

Il était réuni, le 20 février, avec un ordre du jour surchargé, comme... toujours.

Le président, M. Hügli, donne d'abord le compte rendu d'une récente séance de la commission de réforme des études secondaires. Le travail avance, certainement, et nous avons lieu d'être plutôt encouragés et optimistes. Nous sommes très heureux d'apprendre que la commission corollaire que nous jugeons indispensable va se constituer, celle de la réorganisation de l'enseignement primaire. Elle sera présidée par M. le chef du Département et comptera, entre autres représentants, le premier secrétaire du Département, les trois inspecteurs, les trois directeurs des villes et six délégués du corps enseignant primaire, à raison d'un par district, dont une maîtresse de première année et un maître de 9e.

M. Deppen, notre très précieux secrétaire syndical, est présent. Il traite de plusieurs desiderata qui obtiendront satisfaction, nous le croyons, dans le statut que nous avons bon espoir de voir sur pied avant la fin de l'année, ainsi que des indemnités de résidence

qui sont, beaucoup plus qu'on le suppose, une question complexe et délicate. On entend aussi les rapports des délégués des sections sur la régularisation de la situation des institutrices mariées en fonction. Dans l'ensemble, on y est favorable, mais, à part une exception, ce problème ne semble pas avoir passionné nos collègues.

La Caisse de remplacement a fait aussi l'objet d'une longue discussion, en particulier en ce qui concerne le remboursement d'un % des frais par les malades, mesure qui paraît généralement injuste. Nous pensons aussi que toute cette utile institution mériterait une étude approfondie en vue d'une refonte dans ses rouages et ses statuts sur la base de comparaisons avec des caisses similaires. Le canton de Vaud, par exemple, part de tout autres principes en faisant la discrimination entre les accidents et maladies dits professionnels et les autres sans relation avec le métier. Vaste champ à explorer.

La plupart de ces points seront repris à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à La Chaux-de-Fonds le 15 mars prochain.

W. G.

Rectification

Notre rapport de gestion a paru dans le numéro 6 du 15 février. En page 91, nous citons le règlement d'application de la loi concernant les traitements, du 30 octobre 1956, et nous déclarons qu'il « a été établi sans que les organisations professionnelles intéressées aient été consultées ».

Or, cette déclaration est regrettable parce qu'elle est fautive. Nous avons bel et bien été consultés par le chef du Département de l'instruction publique au cours d'une entrevue qui a eu lieu le 21 septembre 1956.

Notre mémoire nous a trahi, ce que nous déplorons ! Notre déclaration tombe d'autant plus à faux que les entrevues avec M. le conseiller d'Etat Clottu sont fréquentes. Nous ne voudrions pas qu'il puisse penser un instant de plus que l'habitude entraîne l'ingratitude...

Comité central SPN-VPOD.

Le président : R. Hügli.

Assemblée des délégués

(22 février 1958, à Neuchâtel)

Présidence : M. Hügli.

1. *Procès-verbal*. — Mlle Schmid lit celui de l'assemblée des délégués de 1957. Elle est remerciée de son travail consciencieux.

2. *Rapport du président*. — Il a paru dans l'Educateur No 6. M. Hügli en fait de brefs commentaires, chapitre par chapitre, et ouvre la discussion au fur et à mesure.

Il exprime sa satisfaction d'avoir eu à enregistrer l'entrée d'un nombre réjouissant de jeunes dans nos associations.

Le statut du corps enseignant va enfin voir le jour. Les jalons en sont déjà plantés. Le canevas du projet nous sera communiqué incessamment pour étude.

La situation des institutrices mariées a trouvé la faveur et l'appui de la majorité des sections qui ont été consultées sur ce sujet.

Une discussion assez nourrie suivit l'énumération de nos revendications, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de nos traitements sous diverses formes. M. Jaquet soulève la question des charges sociales qui mérite un sérieux examen. L'assemblée unanime approuve son point de vue.

Quant aux délégations de collègues dans les institutions officielles ou commissions, le président réclame un contact plus étroit entre nos mandataires et le C.C. ou les comités de section qui, en général, doivent être mieux renseignés, sinon ces représentations sont à peu près stériles.

Rapport financier. Notre vigilant caissier, M. Treuthardt, développe avec clarté le résumé des comptes donné dans ce journal.

Rapport de vérification des comptes. M. J. Girard félicite le caissier de la bonne tenue de ses comptes et propose de lui en donner décharge. Vote de reconnaissance à l'unanimité.

3. *Budget*. — *Caisse générale* : Boni présumé, 268 fr. L'assemblée propose que les 2 fr. dus au Fonds de déplacement soient intégrés à la cotisation centrale. Avec les 2 fr. de supplément pour l'« Educateur », le montant total passerait donc de 28 à 32 fr.

Caisse d'entraide : Aucune cotisation n'a été perçue depuis 1954 et il serait heureux de pouvoir disposer d'une réserve plus solide. Sur la proposition de M. Hirschi, il sera perçu une cotisation de 5 fr., mais en 1959 seulement, les comptes de cotisations pour 1958

ayant déjà été établis dans certaines sections. Il est aussi décidé qu'à partir de 1960 une cotisation réduite devra renaître et être versée régulièrement pour supprimer les intermittences qui provoquent parfois des réactions désagréables.

4. *Rapport de l'Exposition scolaire permanente*. — Il paraîtra dans ces pages. Il relate la grande perte éprouvée par cette institution en la personne d'André Aubert, bibliothécaire. Aussi est-ce avec émotion que le distingué président, M. Landry, fit la lecture de son rapport.

5. *Nomination de deux vérificateurs des comptes et suppléant*. — Sont nommés : vérificateurs : MM. Paul Grandjean et Jules Girard. Suppl. : M. Benoît Zimmermann.

6. *Problèmes cantonaux*. — La « durée du travail » suscite une discussion sur la semaine de cinq jours. Sont évoquées l'expérience des Brenets et l'enquête faite au Locle auprès des parents. Nous en avons donné des échos dans l'« Educateur ».

On parle aussi du nombre d'heures de leçons hebdomadaires si varié d'un degré à l'autre ou d'une localité à une autre...

Au cours de la séance, M. Hasler remercia avec beaucoup de raison le président central qui travaille avec tant d'intelligence et de dévouement, propos qui reçurent l'acquiescement senti de chacun.

W. G.

Convocation

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Samedi 15 mars 1958, à La Chaux-de-Fonds, salle de chant du Gymnase.

I. 09 h. 00 *Assemblée réglementaire de la Sté de Travail manuel et réforme scolaire*.

Ordre du jour statutaire.

II. 10 h. 00 *Assemblée de la SPN-VPOD*

Ordre du jour :

1. Procès-verbal ;
2. Rapports annuels : a) C.C. ; b) caisse ; c) vérification des comptes ;
3. Nominations statutaires : président, caissier, vérificateurs des comptes, délégués au Cartel ;
4. Indemnités de résidence ;
5. Divers.

Au Foyer de la Sté Péd., Collège primaire, *Assemblée des membres SPN non affiliés à la VPOD*.

(art. 7 des Statuts du « Fonds spécial »).

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16.3.57 ;
2. Rapport du président, y compris relations SPN-UPN ;
3. Comptes ;
4. Nominations statutaires ;
5. Divers.

III. *Assemblée SPN :*

1. Procès-verbal ;
2. Discussion du rapport de gestion ;
3. Statut de l'enseignement ;
4. Problème de la durée du travail ;
5. Divers.

IV. 15 h. 30 CONFÉRENCE :

M. *Henri Rieben*, professeur à l'Université de Lausanne, titulaire de la chaire d'intégration européenne :

« *La Suisse et l'Europe* ».

N.-B. — La séance sera suspendue de 12 h. à 14 h. — Pas de repas officiel. — Les frais de déplacement seront remboursés. — Les participants solliciteront eux-mêmes le congé de leurs Commissions scolaires qui seront avisées officiellement par le Département de l'Instruction publique. — Se munir des numéros 6 et 8 de l'« Educateur ». — La séance SPN fera immédiatement suite à celle de la SPN-VPOD.

Le Comité central.

Admissions

Avec grand plaisir nous avons enregistré les entrées suivantes dans la SPN-VPOD : Milles Françoise Blanc, May Guye, Marthe Udriard, et M. André Aubry, tous quatre enseignant à Peseux. W. G.

Une retraite bien méritée

Bien qu'ayant été mis au bénéfice de la retraite à la fin de l'année dernière, il n'est pas trop tard de rappeler ce que fut la carrière d'un excellent collègue du Val-de-Ruz : Adolphe Amez-Droz. Celui-ci, en effet, instituteur à Villiers, a été pendant quarante ans membre du corps enseignant neuchâtelois ; un de ces hommes de la vieille école aux conceptions pédagogiques solides et clairvoyantes, au bon sens psychologique parfaitement équilibré.

M. Amez-Droz nous en voudrait d'insister sur les qualités qui ont fait de lui un maître distingué et remarqué. Il nous pardonnera par contre de rappeler en quelques lignes les principales étapes de sa vie. Né en 1891, M. Adolphe Amez-Droz a fait ses études pédagogiques à l'ex-Ecole normale de Cernier. En 1912-1913, il a enseigné à l'orphelinat de Lausanne. Puis il fut pendant quatre ans instituteur aux Ponts-de-Martel. En 1919, il quitte le pays pour s'en aller vivre pendant une année à l'Ecole suisse de Gênes. De retour au canton, il est appelé à Villiers, sa commune d'origine où il habite encore aujourd'hui. Signalons que depuis des générations ce sont des Amez-Droz qui tiennent l'unique classe de Villiers. Le grand-père, le père et le frère de notre collègue ont tenu la classe qu'Adolphe Amez-Droz vient de quitter. A côté de son activité pédagogique, Adolphe Amez-Droz, qui possède un don épistolier reconnu, s'est fait un nom comme poète et conteur. Ses articles sur le Val-de-Ruz, notamment, que publie un grand quotidien de La Chaux-de-Fonds, sont particulièrement appréciés.

Nous serions impardonnable de ne pas mentionner par ailleurs la part active que consacre Adolphe Amez-Droz à la vie de son Eglise dont il est le distingué

secrétaire du collège d'anciens et à la vie de son village dont il est le secrétaire des assemblées générales.

Lorsque vous passerez à Villiers, ne manquez pas de vous arrêter chez Adolphe Amez-Droz. Il vous accueillera avec bonheur et saura vous dire une foule de choses plaisantes et intéressantes.

Bonne retraite, cher collègue !

A. S.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Programme des cours 1958

A. Avec l'appui du Département de l'Instruction publique :

1. *Confection de figurines en fil de fer*. Une journée ; début de mars. Chef de cours : M. André Ramseyer, sculpteur, Neuchâtel. Degré inférieur. Membres : Fr. 5.—, non-membres Fr. 10.—.
2. *Sciences naturelles : la fourmi*. Une journée ; début juin. Chefs de cours : MM. Eric Laurent, Colombier, et Willy Galland, Neuchâtel. Tous les degrés. Membres : Fr. 7.—, non-membres : Fr. 15.—. Construction d'un terrarium. Etude de l'insecte.
3. *Botanique* (détermination des plantes d'un milieu végétal donné). Une journée ; fin juin. Chef de cours : M. Adolphe Ischer, Neuchâtel. Tous les degrés. Membres : Fr. 5.—, non-membres : Fr. 10.—.
4. *Céramique* (modelage). Une journée en septembre. Chef de cours : M. Hauser, La Chaux-de-Fonds. Degré supérieur. Membres : Fr. 7.—, non-membres : Fr. 15.—.
5. *Vannerie* (rotin). Deux journées en octobre-novembre. Chef de cours : Mlle Simone Bille, Le Landeron Degrés moyen et supérieur. Membres : Fr. 10.—, non-membres : Fr. 20.—.

B. Par la société seule :

6. *Encadrement* (carton et baguette). 3-4 mercredis après-midi en novembre-décembre. Chef de cours : M. Willy Galland, Neuchâtel. Tous les degrés. Membres : Fr. 10.—, non-membres : Fr. 20.—.

Pour les cours 1 à 5 : Indemnités habituelles de déplacement et de repas.

L'assemblée générale de notre société aura lieu le 15 mars, en même temps que celle de la SPN (Consulter l'« Educateur »). *Le Comité.*

P. S. — Contrairement à l'avis du bulletin du Département de l'Instruction publique, le cours 5 : **Vannerie**, pourra avoir lieu aussi ailleurs qu'au Val-de-Travers, si le nombre d'inscriptions est suffisant.

JURA BERNOIS

Synode de la section des Franches-Montagnes

le 15 février, aux Breuleux

Présidée par M. Joseph Petignat, l'assemblée eut lieu dans l'une des classes claires et spacieuses de la nouvelle école secondaire des Breuleux. Une cinquantaine de collègues y assistaient, dont deux maîtres retraités, MM. Chapatte et Crevoiserat.

Le président salua tout d'abord la présence de M.

le curé, de M. l'inspecteur Joset, de M. le maire des Breuleux, et des représentants des commissions scolaires. Après avoir remercié les autorités de leur charmant accueil, M. Petignat les félicita d'avoir accompli une œuvre aussi belle et durable que cette école.

Le président adressa une pensée de sympathie aux collègues malades et convalescents qui n'ont pu assister à cette assemblée.

Une minute de silence est ensuite observée pour

Adjectifs en -AL:

masculin : - **al**, - **aux**
 féminin : - **ale**, - **ales**

Ecris les terminaisons en rouge :

amical

un geste **amical**
 des conseils **amicaux**
 une pensée **amicale**
 des salutations **amicales**

normal (anormal)

un prix **norm.**
 des enfants **norm.**
 l'Ecole **norm.**
 des suites **norm.**

égal (inégal)

un nombre **....**
 une chaleur **....**
 des lignes **.....**
 des tas **....**

bestial

une colère **....**
 des instincts **....**
 un appétit **....**
 des forces **....**

mural

une carte **....**
 des tableaux **....**
 des peintures **....**
 un panneau **....**

oriental

les pays **....**
 un parfum **....**
 une musique **....**
 des chansons **....**

Les noms en OU font au pluriel OUS

Ecris les terminaisons en rouge :

un trou	un voy..	un fil..
un f..	un écr..	un couc..
un cl..	un carib..	des trous
un s..	un bamb..	des f...
le c..	de l'acaj..	des
un verr..	un kangour..	

Remarque. — 7 noms en ou prennent x au pluriel :

des bijoux	des hiboux
des cailloux	des joujoux
des choux	des poux
des genoux	

Copie et apprends par cœur :

7 noms font leur pluriel en OUX

un bijou	— des bijoux	un hib..	— des hib....
un caill..	— des caill...	un jouj..	— des jouj....
un ch..	— des ch...	un p..	— des p....
un gen..	— des gen...		

Ecris en rouge les terminaisons en OUX :

— Maurice s'est blessé les gen... en tombant sur des caill....
 — Les petits hib... que nous avons observés étaient couverts de p...
 — Les enfants ont des jouj..., les femmes des bij....
 — A dîner, nous aurons du lard et des ch....

honorer la mémoire de Mme Barthoulo, récemment décédée.

Allocations de résidence : une circulaire a été envoyée aux autorités de chaque commune pour leur demander d'étudier la possibilité d'octroyer à leurs maîtres et maîtresses une allocation dite de résidence. Deux communes ont déjà alloué une semblable allocation.

Art. 36 de la nouvelle loi sur les traitements : L'allocation spéciale destinée aux collègues enseignant dans des écoles particulièrement décentrées sera vraisemblablement versée dans le courant du premier trimestre 1958. Les travaux de la commission ne sont d'ailleurs pas tout à fait terminés.

La demande du comité réclamant un décompte détaillé sur les talons des mandats de l'Office du personnel ne peut être prise en considération pour l'instant. La question sera cependant envisagée lors de la mise en fonction de la machine électronique prévue pour ces bureaux.

Fonds du Centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy : Le président donne lecture d'une lettre de M. Guéniat, directeur, remerciant la section pour la somme versée audit fonds qui servira à aider les étudiants peu aisés.

Prestations en nature : Les travaux de la commission vont reprendre, car de nouvelles normes doivent être établies. Un questionnaire sera adressé à chaque collègue qui voudra bien le remplir afin de faciliter le travail du préfet.

La création d'un chœur mixte pour le prochain congrès pédagogique de Saignelégier est votée à l'unanimité.

Le synode d'été aura lieu à Epiquerez.

A une question de M. Maurice Péquignot demandant quels sont les taux d'impôts nécessaires pour qu'une commune obtienne des subventions intéressantes de l'Etat en matière d'allocations de résidence, le président répond par la lecture d'une lettre du secrétaire central, M. Rychner. Ainsi, les communes des classes 1 à 6 y ont droit si leur quotité est de 2,5 ou plus. Celles des classes 7 à 12, si la quotité y est de 2,8 ou plus.

Admissions : MM. J.-P. Doriot, maître secondaire à Saignelégier, et Michel Aubry, instituteur aux Rouges-Terres, sont admis par acclamation.

Comptes : Ils sont reconnus conformes et bien tenus par les vérificateurs et décharge en est donnée au caissier, M. André Theurillat, que le président remercie pour son excellent travail.

Elections au sein du comité de section : 3 membres du comité voient leur fonction expirer au 1er juillet 1958. Mme Flückiger, M. Bédard et M. Filippini, choisis par le comité pour les remplacer, sont acclamés par l'assemblée.

Le délégué de la section à l'assemblée des délégués, M. Henri Cattin, qui a rempli cette tâche pendant seize années, ne peut plus, d'après la nouvelle loi, être réélu. Le président le remercie et le félicite pour la manière parfaite dont il a toujours représenté la section à Berne. M. Alphonse Bilat, qui a bien voulu assumer cette fonction délicate, est acclamé par l'assemblée.

A l'imprévu, M. l'inspecteur remercie le comité pour son invitation et félicite son président pour le travail accompli.

Il donne ensuite quelques renseignements précieux sur les bibliothèques scolaires qui bénéficient, lors de leur constitution, d'un subside de l'Etat de 200 fr. et de 50 francs annuellement.

L'inspecteur entretient ensuite les collègues du fameux article 36 de la loi sur les traitements, article intéressant les écoles particulièrement décentrées. Des points ont été attribués à chacune de ces écoles en tenant compte de différents facteurs (éloignement, magasins, etc.). Le maximum avoisine 15 000 points. La Goule a été cotée à 15 298 points par exemple. L'inspecteur donne la liste des écoles décentrées et du nombre de points qui leur a été attribué.

Il rapporte également sur le travail de la commission des moyens d'enseignement. Des livres nouveaux ou remaniés vont paraître en ce qui concerne l'histoire, le calcul et le français.

Une vaste expérience sur l'utilisation du crayon à bille dans les classes est en cours. L'inspecteur est d'avis que l'école devra finir par admettre ce moyen moderne d'écrire rapidement qui se répand partout aujourd'hui.

M. Chapuis, président de la SPJ, demande à M. l'inspecteur où en est la question des cours de formation accélérée pour instituteurs et institutrices. Aucune décision de la Direction de l'instruction publique n'a encore été prise ; pourtant, les intentions des inspecteurs sont d'éviter ces cours pour autant qu'ils ne soient pas rendus absolument nécessaires par la pénurie d'enseignants, crise qui n'est pas près de se dénouer.

M. André Petignat interpelle également M. l'inspecteur pour savoir si l'on pourra faire admettre un jour à l'Ecole normale des élèves sortant de l'école primaire. Théoriquement, rien ne s'y oppose ; pourtant, la formation donnée par l'école primaire est insuffisante pour se présenter à ces examens avec succès.

La parole est ensuite au conférencier de ce jour, notre collègue Paul Jubin, qui nous entretient de ses séjours en Angleterre et plus particulièrement à Londres. Une série impressionnante de clichés excellents illustraient avec bonheur les divers aspects de la vie anglaise, la marine et le commerce, les affaires, le gouvernement et ses traditions, la vie publique des Londoniens, leurs divertissements, les collèges, etc. En un style rapide et enjoué, le conférencier sut faire revivre devant nous ce peuple si particulier, souvent méconnu, et plus d'un collègue se prit à espérer faire un jour ce voyage si court quant aux distances à parcourir, mais si riche en dépaysements et impressions neuves. Les applaudissements de la salle prouvèrent à notre ami Paul combien il avait su captiver son auditoire. Le président le remercia au nom du comité et leva la séance.

Une visite de l'école suivit, au cours de laquelle chacun put se convaincre de l'intelligent travail accompli là aux Breuleux.

Un excellent repas ponctué de non moins excellentes paroles réunit les participants à l'hôtel du Sapin, et la journée s'acheva sans histoire, c'est-à-dire bien.

S.

Stella Jurensis

Les Breuleux, le 15 février 1958.

Les instituteurs franc-montagnards, membres de Vieille Stella :

— Regrettent les circonstances devant lesquelles se sont trouvés les élèves de l'EN quant à leur affiliation à Jeune Stella ;

intérêt
intéresser
intéressant

Ecris les lettres **ér** en rouge :

- La banque paie des int. . .êts.
- Calcule l'int. .êt de cette somme.
- Paul lisait une brochure avec int. .êt.
- Tu as int. .êt à t'instruire.
- Je m'int. .esse à la géographie.
- As-tu vu un film int. .essant ?

Conjugué le verbe intéresser au temps que tu veux :

Copie :

ORT. 83 INTERET

un seul s
avant ou après une consonne

les consonnes :

b	d	g	j	l	n	q	s	v	x
c	f	h	k	m	p	r	t	w	z

un seul s **un seul s** **un seul s**
avant la consonne entre deux consonnes après la consonne

liste	insecte	insecte
leste	instruire	anse
piste	transport	danser
vaste	construire	verser
jasmin	monstre	renverser
risquer	obscurité	pinson
escargot	lorsque	chanson
aspirer	inspecteur	gypsier
brusque	constater	absent
espion	instant	arsenal

Copie :

mon meilleur ami
mes meilleurs élèves
ma meilleure amie
mes meilleures salutations

Ecris les terminaisons en rouge :

supérieur (= au-dessus)
à l'étage supérieur des études s.
une classe supérieure les membres s. (= les bras)

inférieur (=)
une qualité un prix
les membres (=)
les régions

meilleur

mes souvenirs une nourriture
ma camarade un travail
mes salutations les les morceaux
mon copain mes amitiés

Adjectifs semblables :

intérieur majeur antérieur
extérieur mineur postérieur
ultérieur

* Cherche les significations de ces 7 derniers.

* Donne des exemples (comme pour meilleur, supérieur et inférieur).

— Emettent le vœu que Jeune Stella puisse revivre incessamment dans le cadre de l'EN ;

— Insistent pour que les différends entre Stella et l'EN soient réglés le plus tôt possible.

Colonies de vacances de la Vallée de Tavannes et de La Neuveville

cherchent

Dirigeants et surveillants

pour ses camps de vacances pour enfants en âge de scolarité qui se tiendront à La Lenk, Simmental, des 14 juillet au 2 août et des 28 juillet au 16 août 1958.

Prière de s'inscrire au plus vite possible en indiquant profession, gage désiré et év. références auprès de M. F. Fischbacher-Raaflaub, Colline 30, Reconvilier.

DIVERS

Xe congrès international pour l'éducation artistique

Bâle, du 7 au 12 août 1958

La Fédération internationale pour l'Education artistique, dont le dernier congrès a eu lieu à Lund (Suède) en 1955, organise cet été son 10e congrès à Bâle, du 7 au 12 août. L'organisation en a été confiée à la Société suisse des Maîtres de Dessin, avec le concours du gouvernement bâlois et de la Confédération.

Le sujet général qui sera étudié par le congrès porte le titre : *L'éducation artistique — partie intégrante de la formation générale de l'homme.*

La tâche du congrès sera de démontrer la nécessité absolue pour l'homme d'acquérir un comportement actif en face des phénomènes divers de ce monde et des œuvres d'art en particulier. L'acquisition de ce comportement devrait être la partie essentielle de toute éducation, car elle mobilise tous les moyens humains : forces créatives, intuition, intellect.

Le congrès mâchera en outre l'évolution de l'éducation artistique et ses méthodes pédagogiques actuelles.

Nous vous demandons de coopérer aux préparatifs du congrès en envoyant à Bâle des rapports concernant la situation de l'éducateur artistique dans votre pays et en nous faisant savoir vos propositions et désirs.

Prix du congrès, tout compris, avec logement et pension : à partir de 162 fr. 10. Demandez renseignements et fiche d'inscription préliminaire au Secrétariat du Congrès de la FEA, Auf dem Hummel, 28, Bâle.

Attention, les inscriptions doivent parvenir au secrétariat avant le 15 mars.

Un appel de l'Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances

Le Comité genevois du Secours aux Suisses cherche des familles qui voudraient bien accueillir pour les vacances d'été un ou plusieurs enfants suisses résidant à l'étranger.

L'année dernière 180 enfants n'ont pu être accueillis par manque de places. A Genève, 7 familles seulement ont accepté un enfant pour un séjour de deux mois ! Merci aux collègues qui parleront de cette utile institution autour d'eux.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

Publication des cours de ski pendant les vacances de printemps, en avril 1958

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du département militaire fédéral, les cours de ski suivants durant les vacances de printemps :

1. Un cours pour la formation de chefs de camps et de chefs d'excursions pour la Suisse allemande et romande à Tannalp du 7 au 12 avril, avec entrée au cours le 7 au soir. Seuls peuvent participer à ce cours les membres du corps enseignant qui sont appelés à diriger des camps de ski ou des excursions.

2. Un cours de brevet I.S. du 9 au 15 avril avec entrée le 8 au soir à Melchsee-Frutt.

Seuls les candidats ayant obtenu une qualification suffisante dans un cours préparatoire peuvent prendre part à ce cours. L'examen pour l'obtention du brevet d'I.S., organisé par l'Interassociation pour le ski, a lieu à la fin du cours, soit du 15 au 17 avril.

L'inscription pour les examens doit être adressée jusqu'au 15 mars directement au secrétariat de l'I.A.S., Luisenstr. 20, Berne.

Remarques :

Les inscriptions pour ces deux cours (sur format A 4) contiendront les renseignements suivants : nom, prénom, profession, année de naissance, le degré de la classe où l'on enseigne, l'adresse exacte, le nombre et le genre des cours d'été et d'hiver suivis dans la SSMG. Chaque inscription sera accompagnée d'une attestation des autorités scolaires certifiant que l'instituteur enseigne le ski ou organise des camps de ski. Les débutants ne sont pas admis à ces cours.

Indemnités : 5 indemnités journalières de fr. 8.50 et 5 indemnités de nuit de fr. 5.— ; le remboursement des frais de voyage du trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Les inscriptions seront envoyées jusqu'au 15 mars à Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil (Münchenbuchsee). Tous les collègues inscrits recevront une réponse, affirmative ou pas, à la fin du mois de mars. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Pour la commission technique de la SSMG.,
le président : N. Yersin.

RÉFLEXIONS PÉDAGOGIQUES

Tel élève ne suit pas parce qu'il est un paresseux. Mais peut-être n'est-il paresseux que parce qu'il ne pouvait pas suivre.

Pendant la dictée, s'il se présente un mot qu'un élève ne sait pas écrire, il ne lui est permis de recourir ni au dictionnaire, ni à la grammaire, ni au voisin. Il n'a donc d'autres ressources que d'écrire n'importe quoi, au petit bonheur. C'est ainsi que la dictée est la mère de la paresse.

×

Autrefois les parents et les enfants vivaient dans deux mondes séparés, les premiers dans la vie, les seconds dans l'éducation. Les enfants ne pénétraient pas dans le monde de la vie, ni les parents dans le monde de l'éducation. Aujourd'hui, les uns et les autres se rencontrent dans le monde radio, le monde presse, le monde cinéma et le monde télévision. Cela change entièrement leur rapport.

Bibliographies

Nouveau dictionnaire pratique de correspondance commerciale et privée, par Georges Duttweiler, professeur à l'École supérieure de commerce de Lausanne. Préface de M. Robert Grosjean, docteur ès sciences économiques de l'Université de Lausanne, expert fédéral de l'Enseignement commercial. Edit. générales S.A., Genève.

L'ouvrage de M. Georges Duttweiler est plus qu'un livre : c'est dans son genre une véritable encyclopédie.

De multiples ouvrages ont déjà paru, traitant de ces inépuisables sujets que sont le **commerce** et la **correspondance commerciale**, les uns s'attachant plus spécialement à la théorie, d'autres mettant l'accent sur la pratique, d'autres encore insistant sur l'aspect ou sur les données juridiques de la question.

L'œuvre de M. Duttweiler l'emporte sur toutes les publications précédentes par son universalité, par l'originalité de sa présentation, par la richesse de son contenu, ainsi que par la judicieuse répartition de la théorie, de la pratique et des exemples.

Les caractéristiques de cet ouvrage sont, notamment :

— Une table des matières permettant de trouver en un instant l'objet de ses recherches ;

— Un exposé clair et précis, par ordre alphabétique, de toutes les notions fondamentales de droit, plus spécialement de droit commercial, que tout homme d'affaires et tout commerçant doit connaître ;

— Dans chaque chapitre, après l'énoncé des principes, l'auteur suggère une multitude d'exemples, d'une netteté et d'une diversité incomparables et qui rendent la lecture de l'ouvrage attrayante ;

— L'auteur ne s'est pas limité au domaine de la correspondance commerciale et privée ; il aborde toutes les autres activités de la vie quotidienne et traite de toutes les questions courantes de droit privé (code civil suisse), de droit commercial, de droit des obligations et de droit de sociétés (code des obligations), de droit pénal (code pénal suisse), de droit fiscal ou, enfin, de droit administratif.

Or, l'art de M. Duttweiler consiste à exposer d'une manière extrêmement simple et vivante ces notions techniques, abstraites, ardues en soi, et à les rendre parfaitement accessibles au profane. De plus, les exemples ou les modèles de correspondance cités sont d'une telle diversité qu'ils paraissent bien répondre à toute question que pourrait se poser quiconque.

— L'ouvrage contient, de plus, un memento alphabétique d'orthographe et de style, un lexique mentionnant les mots difficiles ou improprement utilisés, ainsi qu'un tableau des principaux verbes irréguliers. Cette partie de l'ouvrage, véritable précis de grammaire et d'orthographe, est appelé à rendre les plus grands services à tous ceux — intellectuels, professeurs, élèves, commerçants, secrétaires, correspondants, etc. — qui se doivent de posséder ce livre ;

— L'une des particularités qui font l'originalité de l'ouvrage de M. Duttweiler est que ce livre s'adresse non seulement aux commerçants, mais encore à tous les artisans et aux agriculteurs ; ceux-ci y trouveront, en même temps que l'énoncé des difficultés qu'ils rencontrent dans la pratique de leur métier, une solution possible et la façon de rédiger une lettre, un avis, une demande ou une réclamation ;

— En outre, le manuel de M. Duttweiler est nécessaire aux élèves et étudiants des écoles commerciales de tous les pays de langue française, dont il deviendra l'auxiliaire quotidien indispensable ;

— Enfin, dans un dernier chapitre, au cours duquel l'humour le dispute à un sens aigu d'observation, l'auteur traite des règles raisonnables du savoir-vivre.

Il n'est personne qui ne lira le « Nouveau dictionnaire pratique de correspondance commerciale et privée » sans en tirer et plaisir et profits.

Eduquer les yeux ouverts, par le Dr G. Richard. Un vol. de 176 pages, broché sous couverture illustrée. Librairie Payot, Lausanne. 9 fr. 80.

« Eduquer les yeux ouverts », tel est le titre parlant du nouvel ouvrage du Dr Richard, déjà bien connu de notre public. Encore un livre sur l'éducation, dira-t-on peut-être. Sans doute, mais il en est peu qui pénètrent avec autant de lucidité et de bon sens dans la vie psychique de l'enfant. Il nous apporte, en effet, l'explication des multiples réactions instinctives qui se manifestent en lui dès les premiers âges.

Pour beaucoup d'éducateurs et de parents, l'enfant est un inconnu, un être au comportement parfois déroutant. En lisant ces pages, ils y verront plus clair. L'auteur les conduira à travers tous les stades instinctuels et affectifs de son développement, décelant ses refoulements et ses mécanismes de défense, les causes de certains défauts, l'éveil de son surmoi et de sa conscience morale. Ils comprendront — les parents surtout — combien il est sensible, dès sa naissance, à leur attitude et peut se ressentir plus tard d'erreurs commises. Il y a là de pertinentes mises en garde. La question sexuelle, si brûlante pour l'adolescent, est évoquée forcément tout au long de l'ouvrage ; une remarquable analyse en est faite et, là encore, d'heureuses solutions sont trouvées. Un chapitre est également consacré à la collaboration du maître et des parents, au rôle de l'école.

Une telle lecture, du reste captivante, devrait être conseillée à tous ceux qui ont charge d'âmes. Elle agira sur eux comme un stimulant et leur fera acquérir une plus grande connaissance à la fois d'eux-mêmes et de l'enfant aux troubles duquel il faut se garder d'opposer incompréhension et contraintes, sous peine de faire naître en lui des complexes, voire des névroses. Ses réactions instinctives doivent au contraire être considérées, non comme des trouble-fête, mais comme des sources d'énergie capables des plus hautes sublimations.

Amadou, le bouquillon, lectures suivies, cours élémentaire et classes de 10e et 9e, par Ch. Vildrac, édit. Bourrellier, 55, rue St-Placide, Paris-6.

Un véritable roman pour enfants ! mais sans morale et sans intentions didactiques. Ch. Vildrac est un poète qui aime les enfants, il sait leur parler les enchanter par la fraîcheur inaltérée de ses sentiments, par la poésie de l'expression. Des explications, des questions, des suggestions contribuent à éveiller l'intérêt de l'enfant pour une compréhension plus complète, et permettre une évocation toujours charmante de cette vie de bouquillon évadé dans la forêt.

Avec « La Chaumine », chez les mêmes éditeurs, cet ouvrage ne devrait manquer dans aucune classe d'élèves de 8 à 9 ans.

Ecole Pédagogique Privée
FLORIANA



Direction : E. Piotet
Pontaise 15 - Lausanne - Tél. 24 14 27

Formation de
jardinières ou gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées

Placement des élèves assuré

Rentrée 15 avril

AURORE

**ECOLE
D'INSTITUTRICES**
de jardinières d'enfants

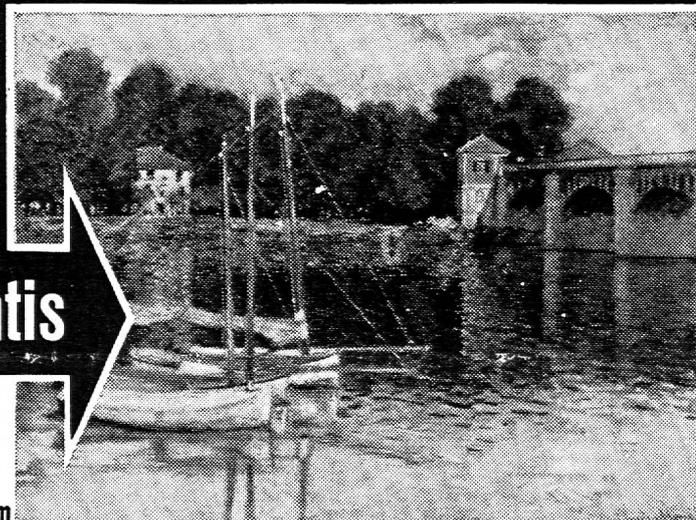


PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et prépara-
toires. — 30 ans d'expérience

Dir. Mme et Mlle **LOWIS**
ex-prof. Ecole Normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

Un chef-d'œuvre de la peinture



gratis

en
couleurs
48x60 cm

Vous recevrez gratuitement ce merveilleux tableau de Claude Monet : « Le Pont d'Argenteuil ».

Non pas — bien entendu — l'original qui se trouve sous bonne garde au Musée de l'Impressionnisme à Paris, mais une reproduction grand format en couleurs, qui rend fidèlement toute la somptuosité du tableau et donnera à votre foyer une atmosphère de richesse discrète. Car orner ses murs d'excellentes reproductions de chefs-d'œuvre est un signe de raffinement, tandis qu'y exposer des peintures à l'huile médiocres, pour la seule raison qu'elles sont originales, est indigne d'une personne de goût.

Pourquoi cette offre ?

Le Cercle d'Art s'est donné pour but d'ouvrir à tous l'un des plus beaux domaines de la culture occidentale : la Peinture, et de mettre à la portée des amateurs ses trésors épars dans le monde entier. Cette offre est faite sans arrière-pensée. Elle vous permettra de juger vous-même — sans aucun engagement de votre part — de l'extraordinaire qualité de ces reproductions et de l'effet qu'elles peuvent produire sur vos murs.

Sans aucun risque

Envoyez-nous le bon ci-dessous. Vous recevrez, gratuitement, LE PONT D'ARGENTEUIL, l'une des

CERCLE D'ART

p. a. Guilde du Disque, 14, Lucinge, Lausanne

œuvres les plus marquantes du grand impressionniste Claude Monet. Y sera joint notre catalogue où figurent les conditions auxquelles peuvent être acquises d'autres reproductions. Si celles-ci ne retiennent pas votre attention, nous n'insisterons pas. Mais si elles vous plaisent, nous vous donnerons l'occasion de constituer chez vous, peu à peu et sans grands frais, sur vos murs ou dans vos portefeuilles, un véritable musée personnel, aussi indispensable à l'homme de goût qu'une bibliothèque ou une discothèque.

Mais écrivez-nous immédiatement

Les commandes étant liquidées par ordre de réception, et le nombre des planches disponibles est forcément limité. Si notre proposition vous intéresse, un bon conseil : écrivez nous aujourd'hui même sans perdre un instant.

BON GRATUIT

à envoyer au Cercle d'Art, p. a. Guilde du Disque, 14, Lucinge, Lausanne. Veuillez m'adresser gratuitement, et sans engagement de ma part, la reproduction Le pont d'Argenteuil de Claude Monet. Veuillez trouver ci-inclus 80 cts. en timbres pour frais d'envoi.

Nom :
Adresse :

32

COLLÈGE

Pierre Viret

LAUSANNE

Ch. des Cèdres 3 - Tél. 25 92 95

prépare aux

**COLLÈGES
GYMNASES - MATURITÉS**

Ecole normale

1938 29 élèves

1958 301 élèves

Dir. Paul Cardinaux Louis Vullièmoz

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n o

J. A.
Montreux 1

Vos imprimés seront exécutés avec goût par l'Imprimerie Corbaz S.A. Montreux